

# La Société médicale du Valais

## Président:

Dr Marc-Henri Gauchat

## Secrétaire général:

M<sup>e</sup> Dominique Sierro

Notre site [www.medival.ch](http://www.medival.ch) est à votre disposition.



## Un peu d'histoire

A la suite d'un malheureux accident, les archives de la Société ont disparu. Quelques écrits datant de 1833 mentionnent une société des médecins valaisans ayant pour but de faire progresser la science médicale. En 1835, suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la santé, une réunion médicale est organisée à Sion mais l'activité de cette association reste irrégulière jusqu'au 10 octobre 1843, date à laquelle a lieu une première véritable assemblée générale, avec 18 participants, et nomination d'un comité. C'est bien 1843 qui peut être considéré comme la fondation de la SMV qui va donc fêter ses 170 ans en 2013! La nouvelle Société rejoint la SMSR en 1867.

## Organisation

La SMV compte 718 membres dont 605 en activité. A l'image du canton, la SMV est bilingue et se compose de deux groupements principaux, l'Oberwalliser Ärztengesellschaft qui représente un bon tiers des membres et le Groupement des médecins du Valais romand pour les deux autres tiers. Presque toutes les spécialités sont organisées en groupement particulier pour représenter leurs intérêts spécifiques et organiser des manifestations de formation continue.

En plus des structures habituelles aux sociétés médicales, la SMV dispose d'une commission (Commission des Intérêts hospitaliers CIH) qui s'occupe exclusivement des problèmes des médecins hospitaliers, contrats, réorganisation hospitalière dans le cadre du Réseau Santé Valais.

## L'actualité

Canton alpin, le Valais, de par sa structure géographique très étalée et sa situation périphérique, présente depuis plusieurs années des problèmes de relève médicale, particulièrement pour les médecins de premiers recours, dont l'âge moyen dépasse 55 ans. La

charge du service de garde a épuisé toute une génération de médecins, bientôt à la retraite. Pour répondre à ce problème, la commission de la garde a élaboré un concept original de régulation médicale.

## La régulation médicale

Dans les locaux de la centrale 144, au 0900 144 033, de 19.00 à 7.00 et 24h/24 les jours fériés, un médecin répond aux appels téléphoniques des patients. Dans environ 70% des cas, le médecin régulateur est à même de régler le problème, le restant est adressé soit au médecin de garde local, soit au service d'urgences de l'hôpital le plus proche et dans certains cas graves, directement adressé au 144 pour l'envoi d'une ambulance ou d'un SMUR. Cette organisation a permis de réduire le nombre de cercle de garde à sept pour l'ensemble du canton et a bien soulagé les médecins de garde qui ne sont que rarement dérangés la nuit. Suite au refus des assureurs d'assumer une participation financière forfaitaire et en complément du financement par l'Etat, les médecins devront facturer leurs prestations téléphoniques aux patients dès le 1<sup>er</sup> mai 2009.

## Promouvoir la relève

Afin de rendre notre canton plus attractif pour les jeunes médecins en formation, nous avons profité de la révision de la loi sur la santé pour introduire la possibilité d'effectuer des stages de formation en cabinet, financé par le canton.

Avec les possibilités de loisirs de plein air en toute saison, les manifestations culturelles multiples, des écoles de qualité élevée et l'accueil chaleureux et hospitalier des valaisans qui comptent pour beaucoup dans la qualité de vie du canton, nous espérons bien attirer des jeunes collègues avec leur famille pour venir pratiquer une médecine de proximité, intéressante et variée.